

# Pandémie grippale : où se renseigner ?

Le risque de pandémie grippale est bien réel depuis plusieurs semaines au niveau mondial. Les entreprises doivent se préparer à faire face à un très fort taux d'absentéisme dans les semaines et les mois qui viennent (la lecture du questions/réponses du ministère du travail en date du 3 juillet est vivement conseillée).

Pour vous aider :

## 1 : Les sites Internet :

nationaux

[www.sante-sports.gouv.fr](http://www.sante-sports.gouv.fr)

[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

[www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

[www.travailler-mieux.gouv.fr](http://www.travailler-mieux.gouv.fr)

[www.anact.fr](http://www.anact.fr)

régionaux

[www.rhone-alpes.travail.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.travail.gouv.fr)

## 2 : Les contacts et numéros de téléphone :

- Plate-forme téléphonique du ministère de la santé : **0 825 302 302** (0,15 € la minute depuis un poste fixe) ;
- Votre service de santé au travail ;
- Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, en demandant le référent pandémie grippale.

- Pour commander des masques : [www.ugap.fr](http://www.ugap.fr) ([Masques@ugap.fr](mailto:Masques@ugap.fr))

**3 : Les documents ou brochures** suivants se trouvent sur les différents sites, en particulier celui de la DRTEFP ([www.rhone-alpes.travail.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.travail.gouv.fr)) et sont téléchargeables :

- Questions-réponses de la Direction Générale du Travail 2009/16 du 3 juillet 2009 relative à la continuité des activités des entreprises et aux conditions de travail en pandémie grippale ;
- Pandémie grippale : organiser la vie en entreprise (anact / afsset / ministère du travail) ;
- Adapter l'organisation du travail et prévenir les risques en cas de pandémie grippale (anact) ;
- Travail à distance : le cas du télétravail en pandémie grippale (service d'information du gouvernement) ;
- Règles d'hygiène et de sécurité au sein des entreprises en pandémie grippale (service d'information du gouvernement) ;
- Plan de continuité d'activité des entreprises en pandémie grippale (service d'information du gouvernement) ;
- Temps de travail en pandémie grippale (service d'information du gouvernement).